

# *Le monde change*

Avis de convocation à l'assemblée  
annuelle et extraordinaire des  
actionnaires et circulaire d'information

 Aliant

**Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires**

Avis de convocation ~ ~ ~ ~ ~ 1

**Circulaire d'information**

Procurations ~ ~ ~ ~ ~ 2

Actions comportant droit de  
vote et principal porteur ~ ~ ~ ~ ~ 2

Points à l'ordre du jour de l'assemblée ~ ~ ~ ~ ~ 4

Rapport sur la rémunération de la direction ~ ~ ~ ~ ~ 5

Rendement de l'action ~ ~ ~ ~ ~ 6

Graphique de rendement ~ ~ ~ ~ ~ 6

Rémunération des dirigeants ~ ~ ~ ~ ~ 7

Contrats de travail et ententes en  
cas de changement de contrôle ~ ~ ~ ~ ~ 8

Régimes de retraite ~ ~ ~ ~ ~ 10

Engagement à respecter des normes élevées  
en matière de régie d'entreprise ~ ~ ~ ~ ~ 11

Rémunération des administrateurs ~ ~ ~ ~ ~ 13

Assurance responsabilité des  
administrateurs et des dirigeants ~ ~ ~ ~ ~ 13

Initiés intéressés dans des opérations importantes ~ ~ 13

## Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires

*La direction invite tous les actionnaires à assister à l'assemblée. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée et voter en personne peuvent néanmoins désigner un fondé de pouvoir et lui donner des directives quant à l'exercice de leurs droits de vote par Internet ou en remplissant, en signant et en renvoyant la procuration ci-jointe dans l'enveloppe affranchie prévue à cette fin. L'envoi de la procuration ne vous empêchera pas de voter à l'assemblée si vous êtes en mesure d'y assister. Veuillez vous reporter à la circulaire d'information pour le détail des points à l'ordre du jour de l'assemblée.*

AVIS EST DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires d'Aliant Inc. aura lieu dans la salle de bal de l'hôtel Fairmont Newfoundland, St. John's (Terre-Neuve et Labrador), le vendredi 19 avril 2002 à 9 h (heure locale) aux fins suivantes :

- 1) recevoir le rapport des administrateurs, les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et le rapport des vérificateurs sur les états financiers;
- 2) examiner et, s'il est jugé souhaitable, approuver, avec ou sans modification, une résolution (dont le texte intégral est reproduit dans la circulaire d'information) autorisant Aliant Inc. à apporter une modification à ses règlements, laquelle modification a été adoptée par le conseil d'administration de la société le 5 juin 2001;
- 3) élire les administrateurs pour l'exercice suivant;
- 4) nommer les vérificateurs qui demeureront en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des vérificateurs; et
- (5) traiter toute autre question dont l'assemblée peut être valablement saisie.

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 mars 2002 recevront l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire et auront le droit d'y voter, en personne ou par procuration.

Le 4 mars 2002

Par ordre du conseil d'administration

Barrie H. Black  
*Vice-président, chef du contentieux et secrétaire*

## Circulaire d'information\*

*La présente circulaire d'information est fournie relativement à la sollicitation par la direction d'Aliant Inc. (la « société » ou « Aliant ») de procurations qui seront utilisées à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société qui aura lieu le vendredi 19 avril 2002 à 9 h (heure locale) et à toute reprise de l'assemblée (l'« assemblée »).*

### **Procurations**

La procuration ci-jointe est sollicitée par la direction d'Aliant aux fins de l'assemblée. L'actionnaire a le droit de nommer pour le représenter une autre personne que la personne désignée par la direction dans la procuration, en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace prévu à cette fin sur la procuration ci-jointe, ou en le signalant à l'occasion de la désignation d'un fondé de pouvoir et de la transmission à ce dernier de directives quant à l'exercice de ses droits de vote au moyen d'Internet. Les droits de vote afférents aux actions ordinaires de la société représentées par la procuration seront exercés conformément aux directives de l'actionnaire à tout scrutin. Les droits de vote conférés par la procuration seront exercés « pour » toute question à l'égard de laquelle aucun choix n'est indiqué. La procuration confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard de toute modification ou tout changement aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires et à l'égard de toute autre question dont l'assemblée peut être valablement saisie.

### **Livraison par la poste**

Les actionnaires peuvent envoyer leur procuration remplie, datée et signée par la poste dans l'enveloppe affranchie ci-jointe prévue à cette fin.

### **Internet**

Un actionnaire peut soumettre une procuration par Internet en accédant au site Web suivant : [www.proxyvoting.com/aliant](http://www.proxyvoting.com/aliant).

Afin de soumettre une procuration par Internet, les actionnaires devront entrer le numéro de contrôle à 13 chiffres qui leur est fourni sur le formulaire de procuration en format papier ci-joint. L'actionnaire désigne alors un fondé de pouvoir et transmet ses directives quant à l'exercice de ses droits de vote par voie électronique au moyen d'Internet.

### **Révocation**

L'actionnaire qui donne une procuration en soumettant le formulaire ci-joint ou par Internet peut la révoquer en tout temps avant qu'elle ne soit exercée à l'assemblée : 1) en déposant un acte écrit de révocation signé par l'actionnaire ou son mandataire autorisé par écrit : a) au siège social de la société à tout moment jusqu'au dernier jour ouvrable inclusivement précédant le jour de l'assemblée à laquelle cette procuration sera exercée; ou b) entre les mains du président d'assemblée le jour de l'assemblée; ou 2) de toute autre manière permise par la loi. Si les directives de vote ont été transmises par Internet tel qu'il est décrit ci-dessus, de nouvelles directives transmises par Internet dans les délais prévus ci-après annuleront les directives antérieures.

La société supportera le coût de la sollicitation des procurations par la direction. La sollicitation des procurations sera effectuée principalement par la poste; toutefois, des administrateurs, des dirigeants et des employés de la société ou des employés de l'agent des transferts de la société, Compagnie Trust CIBC Mellon, peuvent également solliciter des procurations par téléphone ou en personne.

Les procurations qui seront exercées à l'assemblée, qu'elles aient été transmises par la poste ou par Internet, doivent parvenir à l'agent des transferts avant 9 h (heure de l'Atlantique) le 17 avril 2002.

### **Actions comportant droit de vote et principal porteur**

Chacun des actionnaires ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 mars 2002, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée, aura droit à une voix par action immatriculée à son nom, à moins qu'il n'ait transféré des actions après cette date et que le nouveau porteur de ces actions ne produise un certificat à son nom ou un certificat d'actions dûment endossé, ou n'établisse autrement qu'il est propriétaire des actions et ne demande, au plus tard à la fermeture des bureaux dix jours avant la date de l'assemblée, que son nom soit inclus dans la liste des actionnaires ayant le droit de voter à l'assemblée. Cette demande doit être envoyée au secrétaire de la société.

Au 4 mars 2002, on comptait 137 731 846 actions ordinaires de la société en circulation. À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la société, la seule

Candidats à l'élection aux postes d'administrateur\*

<b>Nom et poste ou fonctions</b>	<b>Poste principal</b>	<b>Administrateur depuis</b>	<b>Unités d'actions au 31 décembre 2001</b> <sup>1</sup>	<b>Actions ordinaires</b> <sup>2</sup>
<b>William D. Anderson</b>	Président, BCE Investissements Inc. (Placements en action)	Nouveau candidat	s.o.	iMagicTV 2 000
<b>Miller H. Ayre</b>	Éditeur, The Telegram (éditeur de journaux)	22 avril 1999	5 554,09 <sup>3</sup>	Aliant 1 639 Stratos 10 200
<b>J. Charles Caty</b>	Administrateur de sociétés	22 avril 1999	1 242,15	Aliant 2 803
<b>Robert P. Dexter, c.r.</b>	Président du conseil et chef de la direction Maritime Travel Inc.	22 avril 1999	3 759,31	Aliant 1 814 iMagicTV 7 000 Stratos 13 700
<b>Peter J. Nicholson</b>	Chef de la stratégie BCE Inc. (Communications)	Nouveau candidat	s.o.	—
<b>Margot Northey</b>	Doyenne, School of Business Queen's University	20 avril 2001	1 034,73	—
<b>Edward Reevey</b>	Chef de la direction Addee Developments Limited et Eedda Capital Inc. (sociétés de portefeuille fermées)	22 avril 1999	1 242,15	Aliant 36 723 iMagicTV 7 000
<b>John W. Sheridan</b>	Président Bell Canada (Télécommunications)	25 avril 2000	s.o.	Aliant 1 500
<b>Catherine Tait</b>	Consultante en communications et divertissements	20 avril 2001	932,35	—
<b>Stephen G. Wetmore</b>	Vice-président du conseil, Services généraux, Bell Canada (Télécommunications)	22 avril 1999	N/A	Aliant 2 958
<b>Charles W. White, c.r.</b> Président du conseil	Associé, White Ottenheimer and Baker (cabinet d'avocats)	22 avril 1999	3 964,69 <sup>3</sup>	Aliant 1 500 iMagicTV 4 500
<b>Victor L. Young, O.C.</b>	Administrateur de sociétés	Nouveau candidat	—	Aliant 1 000

\*Au 4 mars 2002, Jay Forbes, chef des finances d'Aliant, occupe aussi le poste de président et chef de la direction par intérim de la société.

Conformément à la pratique d'Aliant, le président et chef de la direction siège au conseil d'administration de la société. En vertu du pouvoir qui lui est conféré par les règlements de la société, Aliant entend augmenter la taille de son conseil à treize (13) membres, à la nomination d'un président et chef de la direction.

1. Le régime d'unités d'actions d'Aliant est plus amplement décrit à la rubrique rémunération des administrateurs de la présente circulaire d'information.

2. Actions ordinaires de la société et ses filiales détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercée en date du 31 décembre 2001.

Définitions : iMagicTV Inc. – iMagicTV, Stratos Global Corporation - Stratos

3. Ces chiffres comprennent les unités d'actions octroyées aux termes du régime d'unités d'actions de NewTel Enterprises Limited.

personne ou société qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions ordinaires conférant plus de 10 % des droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires de la société, ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci, est BCE Inc. (« BCE »). BCE est propriétaire véritable de 72 943 116 actions ordinaires, soit 53 % de ces actions en circulation. Au 4 mars 2002, les administrateurs et les hauts dirigeants en tant que groupe étaient propriétaires véritables de 167 008 actions ordinaires de la société, ou exerçaient un contrôle sur celles-ci.

### Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Suit la liste des points à l'ordre du jour de l'assemblée (tels qu'ils sont détaillés dans l'avis de convocation à l'assemblée).

#### Point 1 – Rapport annuel et états financiers

Le rapport des administrateurs aux actionnaires, les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et le rapport des vérificateurs sur les états financiers seront soumis à l'assemblée. Les états financiers sont inclus dans le rapport annuel 2001 d'Aliant aux actionnaires.

#### Point 2 – Résolution extraordinaire

(voir le point 1 sur le formulaire de procuration)

Les actionnaires seront priés d'examiner et, s'ils le jugent souhaitable, d'adopter une résolution ratifiant et approuvant une modification au règlement no 1 d'Aliant, selon laquelle le président du conseil préside chaque assemblée annuelle des actionnaires de la société.

L'article 10.08 du règlement no 1 d'Aliant stipulait que « le premier des dirigeants suivants qui est désigné et présent à une assemblée des actionnaires en assure la présidence : administrateur délégué, président, président du conseil ou un vice-président qui est un actionnaire... ». En 2001, le conseil d'administration d'Aliant a approuvé une modification à cet article qui se lit désormais comme suit :

*10.08 Président, secrétaire et scrutateurs – Le premier des dirigeants suivants qui est désigné et présent à une assemblée des actionnaires en assure la présidence : le président du conseil d'administration, le président ou un vice-président qui est un actionnaire. Si aucun de ces dirigeants n'est présent dans les 15 minutes qui suivent l'heure fixée par la tenue de l'assemblée, les personnes présentes et habiles à voter désignent l'une d'entre elles à la présidence de l'assemblée. Si le secrétaire de la société est absent, le président nomme une personne, qui n'est pas tenue d'être un actionnaire, secrétaire de l'assemblée. Au besoin, un ou plusieurs scrutateurs, qui ne sont pas tenus d'être des actionnaires, peuvent être désignés par voie de résolution ou par le président avec le consentement de l'assemblée.*

Le texte de la résolution qui sera soumise à la ratification et à l'approbation des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire se lit comme suit :

« Attendu que le 5 juin 2001, le conseil d'administration a adopté une résolution portant modification du règlement no 1 de la société;

Attendu que cette modification doit être ratifiée par voie de résolution des porteurs d'actions ordinaires d'Aliant;

Par conséquent, sur une proposition dûment présentée et appuyée, il est « RÉSOLU que la modification au règlement no 1 d'Aliant approuvée par le conseil d'administration d'Aliant le 5 juin 2001, selon laquelle le président du conseil préside toute assemblée annuelle des actionnaires, soit par les présentes ratifiée et approuvée; et

Que tout administrateur ou dirigeant d'Aliant soit par les présentes autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires à la prise d'effet de ce qui précède. »

Les administrateurs recommandent aux actionnaires de ratifier la modification au règlement no 1.  
UNE MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES PAR LES ACTIONNAIRES VOTANT EN PERSONNE OU PAR PROCURATION EST NÉCESSAIRE À L'APPROBATION DE LA PRÉSENTE QUESTION.

#### Point 3 – Élection des administrateurs

(voir le point 2 sur le formulaire de procuration)

Les statuts de la société prévoient que son conseil d'administration se compose d'au moins trois (3) et d'au plus dix-neuf (19) administrateurs. La direction propose la candidature des douze (12) personnes mentionnées à la page trois à l'élection aux postes d'administrateurs, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. De l'avis de la direction, les candidats désignés dans la présente circulaire d'information possèdent les compétences requises pour diriger les activités de la société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et ont tous indiqué qu'ils étaient disposés à se porter candidats à l'élection.

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote conférés par une telle procuration pour l'élection des personnes dont les noms figurent dans la présente circulaire d'information, à moins qu'elles ne reçoivent expressément des instructions en vertu de cette procuration de s'abstenir de voter (voir la rubrique « Procurations » ci-dessus). Si l'un ou l'autre des candidats dont le nom figure sur le formulaire de procuration devait ne plus être disponible avant l'assemblée, les personnes désignées sur le formulaire de procuration disposeront d'un pouvoir discrétionnaire afin de voter en faveur d'un remplaçant dûment qualifié. Les personnes

ainsi élus demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

**Point 4 – Nomination des vérificateurs  
(voir le point 3 sur le formulaire de procuration)**

Un cabinet de vérificateurs sera nommé au moyen d'un scrutin des actionnaires lors de l'assemblée en vue d'agir comme vérificateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Les administrateurs recommandent qu'Ernst & Young s.r.l., qui avaient été nommés initialement par la société le 22 avril 1999 et de nouveau nommés le 25 avril 2000 et le 20 avril 2001, soient de nouveau nommés. Sauf indication contraire, les droits de vote afférents aux procurations reçues par la direction seront exercés en faveur de la nomination du cabinet Ernst & Young s.r.l. en tant que vérificateurs de la société et de l'autorisation pour les administrateurs de fixer la rémunération des vérificateurs.

**Point 5 – Autres questions**

Les dirigeants feront un rapport sur les événements récents importants pour la société et sur d'autres questions pouvant intéresser les actionnaires. À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la société, aucune autre question que celles indiquées ci-dessus ne sera soumise à l'assemblée. Toutefois, si l'assemblée devait être dûment saisie d'autres questions, la procuration confère un pouvoir discrétionnaire permettant aux personnes qui détiennent une procuration à l'assemblée de voter à l'égard de ces autres questions selon leur bon jugement.

**Élection des administrateurs  
(voir le point 3 sur le formulaire de procuration)**

Il est proposé que les douze (12) personnes apparaissant sur la liste qui figure à la page trois soient désignées comme candidats aux postes d'administrateurs à l'assemblée.

Tous les administrateurs ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom au cours des cinq dernières années ou ont exercé différentes fonctions de direction auprès de leur société actuelle ou d'un membre de son groupe, sauf les personnes énumérées ci-dessous :

M. Ayre est actuellement éditeur auprès de The Telegram de St. John's, avant quoi il était éditeur de groupe et chef de la direction de Thomson Newfoundland, avant quoi il était président du conseil, président et chef de la direction d'Ayre & Sons Limited.

M. Wetmore, avant sa nomination à titre de vice-président du conseil, services généraux, Bell Canada, le 1er mars 2002, était président et chef de la direction d'Aliant depuis le 22 avril 1999, avant quoi il a été président et chef de la direction de NewTel Enterprises Limited et chef de la direction de NewTel Communications Inc., et avant

quoi il a été président de Smart Capital Resources Inc. à compter de 1997.

M. Young a été président du conseil et chef de la direction de Fishery Products International Ltd. de novembre 1994 à mai 2001.

Le conseil d'administration de la société n'a pas de comité de direction. Toutefois, la société a un comité de vérification. Les membres de ce comité sont MM. E. Reevey, R.P. Dexter, M.H. Ayre et C.W. White. La société a en outre quatre autres comités de son conseil. Ces comités sont plus amplement décrits ci-après à la rubrique « Régie d'entreprise ».

MM. Anderson, Nicholson, Sheridan, Wetmore et Young sont les candidats proposés par BCE, qui est propriétaire véritable de 53 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

**Rapport sur la rémunération de la direction**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité ») du conseil d'administration administre le programme de rémunération de la direction d'Aliant. Le comité a été formé le 20 septembre 1999 dans le but d'établir : 1) un régime devant assurer le maintien en poste des membres de la direction et autres employés clés de la société et de ses filiales; 2) un régime général de rémunération de la direction qui soit concurrentiel et motivant en vue d'attirer, de conserver et de stimuler les membres de la direction et les autres employés clés; et 3) un procédé devant permettre d'évaluer chaque année le rendement de chaque membre de la direction en vue d'établir des recommandations pour leur rémunération. Le comité se compose des cinq administrateurs suivants, qui ne sont pas des employés de la société : I.E.H. Duvar, J.C. Caty, M. Northey, R. Reynolds et C.W. White. En 2001, le comité s'est réuni à sept (7) reprises.

La rémunération des dirigeants se compose essentiellement de trois principaux éléments : 1) le salaire de base annuel; 2) la rémunération au rendement à court terme; et 3) la rémunération au rendement à long terme. Le recours à la rémunération au rendement à court terme et à long terme place une partie importante de la rémunération totale des dirigeants à risque. La rémunération des dirigeants est essentiellement établie par rapport à la rémunération versée pour des fonctions de direction similaires par des sociétés de technologie et de télécommunications canadiennes comparables.

**Salaire de base annuel**

Les salaires des dirigeants sont établis en fonction d'une évaluation des responsabilités du poste de chacun ainsi que de l'expérience, de la connaissance et du rendement du dirigeant. Les salaires de base annuels des dirigeants se situent dans la fourchette médiane des entreprises que le comité a étudiées. Des rajustements

sont effectués chaque année pour maintenir des niveaux de salaire conformes à ce qui précède.

#### Rémunération au rendement à court terme

Le régime de rémunération annuelle au rendement à court terme offre la possibilité aux dirigeants de recevoir une rémunération au comptant concurrentielle lorsque les objectifs annuels, notamment financiers, sont atteints. La rémunération annuelle au rendement à court terme pour 2001 a été octroyée en fonction 1) de l'atteinte des objectifs financiers et des objectifs commerciaux stratégiques de la société, et 2) du rendement individuel par rapport à une liste détaillée d'objectifs précis.

Le programme de rémunération au rendement à court terme a été conçu afin de prévoir le versement de primes lorsque les objectifs sont atteints et que le rendement est supérieur aux niveaux cibles. Les objectifs de rendement pour chaque dirigeant tiennent compte de ses responsabilités de même que de sa capacité à influencer sur les résultats de la société en général.

#### Rémunération sous forme d'actions

Aliant a adopté à l'intention de dirigeants et cadres supérieurs désignés d'Aliant et de ses filiales, un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») qui vise à inciter les employés à assurer la croissance à long terme de la valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration octroie des options d'achat d'actions en fonction du rendement global de la société et du rendement de l'employé. Aux termes du régime d'options, le conseil d'administration de la société désigne les personnes clés à qui des options d'achat d'actions ordinaires d'Aliant sont octroyées et le nombre d'options qui seront octroyées à chacune d'elles en vue d'inciter les employés à assurer la croissance à long terme de la valeur pour les actionnaires.

À moins que la société n'en décide autrement, le prix de levée de l'option correspond au cours de clôture d'au moins un lot régulier d'actions à la Bourse de Toronto le jour de bourse qui précède la date de l'octroi. Chaque option octroyée a une durée de dix ans et ne peut être levée au cours des 12 premiers mois qui suivent la date de l'octroi. Sauf indication expresse contraire de la société, les options peuvent être levées de la manière suivante : 1) un tiers des options à compter du premier anniversaire de la date de l'octroi, 2) deux tiers des options à compter du deuxième anniversaire de la date de l'octroi et 3) la totalité des options à compter du troisième anniversaire de la date de l'octroi.

Si le nombre d'actions en circulation de la société est augmenté ou diminué par suite d'une division d'actions, d'un regroupement d'actions ou d'une refonte du capital, Aliant peut apporter les rajustements nécessaires au nombre déterminé d'actions visées par une option qui a déjà été octroyée aux termes du régime, au nombre maximum d'actions qu'un participant peut éventuellement souscrire aux termes de cette option, au prix de levée

de cette option et au nombre maximum d'actions pouvant être émises aux termes du régime. Le nombre d'actions pouvant être émises aux termes d'options émises et en cours aux termes du présent régime est limité à 6 500 000. Toutefois, le nombre d'actions qui seront émises aux termes de ce régime, combiné aux options en cours aux termes d'autres régimes à l'intention des employés de la société ou octroyées par la société à une personne ne peut excéder 5 % des actions émises et en circulation.

*Rapport présenté par le comité.*

#### Rendement de l'action

Pour les exercices 1996 à 1998, le tableau du rendement total cumulatif a été préparé suivant la somme des capitalisations boursières de Brunco Inc. (« Brunco »), de Island Telecom Inc. (« IslandTel »), de Maritime Telegraph and Telephone Company Limited (« MTT ») et de NewTel Enterprises Limited (« NewTel ») (ensemble, les « sociétés regroupées ») (la tranche minoritaire de IslandTel seulement) au 31 décembre et divisée par le nombre d'actions en circulation compte tenu des ratios d'échange d'actions établis dans le cadre du regroupement des sociétés regroupées.

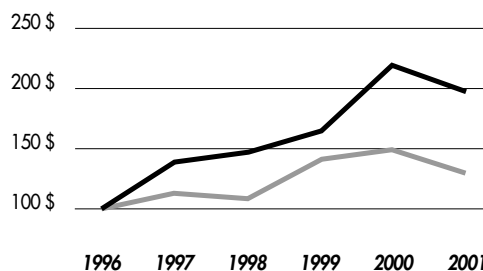
#### Rendement total cumulatif

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Rendement*
Aliant	100	139	148	165	220	198	14,64 %
TSE 300	100	113	109	141	150	130	5,39 %

\* Rendement annualisé

#### Graphique de rendement

Le graphique de rendement ci-dessous se fonde sur une mise de fonds initiale de 100 \$ investie le 31 décembre 1996. À titre comparatif, nous avons fourni les renseignements correspondants à l'égard de l'indice TSE 300.



(au 31 décembre)

— Aliant  
— TSE 300

## Rémunération des dirigeants

Le tableau sommaire de la rémunération ci-dessous indique la rémunération totale que la société ou ses filiales ont versée aux dirigeants désignés pour les

exercices 1999, 2000 et 2001. La rémunération indiquée pour 1999 inclut la rémunération versée en 1999 avant le regroupement des sociétés regroupées.

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et occupation principale		Rémunération annuelle			Actions ordinaires visées par des options octroyées <sup>4</sup>	Toutes autres formes de rémunération <sup>5</sup>
		Salaire <sup>1</sup>	Rémunération au rendement à court terme <sup>2</sup>	Autres formes de rémunération annuelle <sup>3</sup>		
		(\$)	(\$)	(\$)		
<b>S. G. Wetmore</b> Président et chef de la direction	2001	524 865	256 861	voir	72 164	0
	2000	498 953	276 000	note	121 355	0
	1999	427 019	117 000	6	39 175	0
<b>G. L. Pond</b> <sup>7</sup> Vice-président directeur et président, Télécommunications et activités en émergence	2001	367 669	143 839	0	38 794	voir note 5
	2000	335 288	155 000	0	65 426	0
	1999	307 900	135 000	0	18 198 <sup>7</sup>	0
<b>J. Forbes</b> <sup>8</sup> Vice-président directeur et chef des finances	2001	289 904	0	100 000 <sup>8</sup>	38 761	0
<b>R. Wark</b> Président, Xwave Solutions Inc. et Technologies de l'information	2001	234 904	139 012	0	0	0
	2000	225 000	20 475	0	6 085	0
	1999	177 981	45 000	0	0	0
<b>R. E. Neal</b> Président, Innovatia Inc. et activités en émergence	2001	242 061	74 934	70 500 <sup>9</sup>	11 975	33 000
	2000	188 189	80 000	0	23 904	0
	1999	179 377	40 000	0	6 572 <sup>7</sup>	0
<b>C. Latham</b> <sup>10</sup> Vice-président directeur et président, Télécommunications	2001	198 439	143 839	93 321 <sup>11</sup>	38 794	548 050
	2000	335 288	150 000	0	65 426	0
	1999	304 200	152 000	0	31 507	0

- MM. Wetmore, Latham et Neal ont été nommés aux postes susmentionnés auprès d'Alliant le 22 avril 1999. M. Forbes a été nommé le 19 février 2001. M. Wark a pris la présidence de Xwave Solutions Inc. le 16 février 2000. M. Pond a été vice-président directeur et président, technologies de l'information et activités en émergence, du 22 avril 1999 jusqu'à ce qu'il soit nommé vice-président directeur et président, télécommunications et activités en émergence en février 2001.
- La rémunération au rendement à court terme indiquée a trait aux résultats de l'exercice précédent. Pour l'exercice 1999, la rémunération indiquée a trait à la société regroupée pertinente.
- Les autres avantages non divulgués ne dépassent pas le moindre de 50 000 \$ ou 10 % du total du salaire annuel et de la rémunération au rendement à court terme de chacun des dirigeants désignés pour la période visée.
- Les données de 1999 ont été rajustées en fonction des ratios d'échange établis pour les sociétés regroupées concernées dans le cadre du regroupement : 1,567 pour NewTel applicable à M. Wetmore, 1,011 pour Bruncor applicable à MM. Pond et Neal; et 1,667 pour MIT applicable à M. Latham.
- Dans le cadre de la fusion des sociétés regroupées, les dirigeants désignés à l'exception de MM. Forbes et Wark, ont eu droit à une rémunération supplémentaire s'ils demeuraient en fonction auprès de la société jusqu'au 1er juin 2001. Avant d'avoir droit à cette rémunération supplémentaire, chaque dirigeant avait choisi soit de recevoir une prime de maintien de l'emploi payable sous forme d'un montant forfaitaire, soit une bonification d'une valeur sensiblement équivalente du régime de retraite. MM. Latham, Neal et Pond ont choisi de recevoir un montant forfaitaire. M. Wetmore a choisi de recevoir une bonification du régime de retraite. Les chiffres indiqués ci-dessus reflètent les montants versés à titre de prime de maintien de l'emploi au 31 décembre 2001. Voir « Contrats de travail et ententes en cas de changement de contrôle ».
- Voir « Contrats de travail et ententes en cas de changement de contrôle ».
- Options octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions pour les employés clés de Bruncor. Le porteur d'options recevra, lors de la levée, un paiement compensateur spécial afin de couvrir l'impôt sur le revenu découlant de l'avantage imposable qu'entraîne la levée des options.
- M. Forbes a reçu une prime à l'embauche de 100 000 \$.
- Ce chiffre représente une rémunération au rendement supplémentaire.
- M. Latham a pris sa retraite le 15 juillet 2001.
- Ce chiffre représente la rémunération au rendement à court terme proportionnelle de 2001 pour la période où M. Latham était à l'emploi de la société.

### **Prêts aux administrateurs et dirigeants**

À la fin de l'exercice 2001, ni la société ni ses filiales n'ont fourni de caution, de convention de soutien, de lettre de crédit ou d'autre arrangement ou entente similaire relativement à des prêts aux administrateurs, dirigeants, cadres supérieurs, candidats proposés à l'élection en tant qu'administrateurs ni à toute personne ayant des liens avec ceux-ci.

Aucun administrateur, dirigeant ou cadre supérieur de la société ou candidat proposé à l'élection en tant qu'administrateur de la société ou de ses filiales, ni aucune personne ayant des liens avec l'une de ces personnes ou tout membre du groupe de ces personnes n'est endetté envers la société ou ses filiales.

### **Contrats de travail et ententes en cas de changement de contrôle**

Le 12 décembre 2000, Aliant a conclu un contrat de travail avec M. Wetmore, aux termes duquel, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000, son salaire de base brut annuel, qui est présentement établi à 530 000 \$, doit être révisé tous les ans. M. Wetmore a le droit de participer au régime de rémunération au rendement à court terme et au régime de rémunération au rendement à long terme d'Aliant. De plus, Aliant souscrit une police d'assurance d'un million de dollars sur la vie de M. Wetmore, laquelle police est transférable à la demande de M. Wetmore à la cessation de son emploi. Si la police est transférée, Aliant n'est plus responsable du paiement des primes s'y rapportant.

En reconnaissance de la contribution de M. Wetmore au succès de la fusion d'Aliant et afin de l'inciter à continuer de contribuer au succès de l'entreprise, il s'est vu octroyer un total de 100 000 options d'achat d'actions, à un prix de levée de 40,00 \$ l'action pour la première tranche de 50 000 options, et à un prix de levée de 50,00 \$ pour la dernière tranche de 50 000 options. La première tranche de 50 000 options d'achat d'actions sera acquise au moment où les cours moyens pondérés des actions ordinaires d'Aliant négociées à toutes les bourses à la cote desquelles ces actions sont inscrites et affichées atteindra 50,00 \$ l'action pendant cinq jours de bourse consécutifs, et 60,00 \$ l'action pendant cinq jours consécutifs pour la dernière tranche de 50 000 options d'achat d'actions. Un autre montant de 200 000 \$ lui sera versé lorsque le cours moyen pondéré des actions de la société à toutes les bourses à la cote desquelles

ces actions sont inscrites et affichées s'élèvera à 40,00 \$ l'action pendant cinq jours de Bourse consécutifs.

NewTel avait déjà octroyé à M. Wetmore 50 000 options d'achat d'actions que les parties ont convenu de convertir en 78 350 options d'achat d'actions d'Aliant à un prix de levée de 21,966 \$ l'action. M. Wetmore a eu la possibilité de vendre la totalité ou une partie de ces options à Aliant moyennant un avis à la société de son intention de le faire avant le 31 décembre 2000. Après avoir ainsi avisé la société, M. Wetmore a vendu ses options à Aliant en 2001 moyennant 1 119 151,40 \$.

M. Wetmore peut aussi décider de mettre fin à son emploi dans les deux ans qui suivent un changement de contrôle, auquel cas Aliant doit lui verser un montant correspondant à trois fois le total de son salaire de base et des avantages indirects, majoré de trois fois 60 % de son salaire de base à la date de cessation d'emploi. Il devient aussi admissible à une tranche proportionnelle des régimes de rémunération au rendement à long terme et à court terme.

En 2001, Aliant a conclu un contrat avec M. Forbes, aux termes duquel, en cas de changement de contrôle et de destitution ou de licenciement sans motif de M. Forbes, Aliant lui verse une rémunération correspondant à 24 mois.

À la fusion des sociétés regroupées qui ont formé Aliant le 31 mai 1999, certains dirigeants clés ont conclu des ententes de rémunération visant à les inciter à ne pas quitter Aliant avant l'expiration d'une période de deux ans. Ces ententes ont permis aux dirigeants de recevoir une prime de maintien de l'emploi équivalente à une année de rémunération annuelle, s'ils restent au sein de la société jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2001. Les dirigeants désignés, sauf MM. Forbes et Wark, ont eu le choix de recevoir, à la fin de la période d'acquisition de deux ans, un montant forfaitaire ou une bonification du régime de retraite. MM. Latham, Neal et Pond ont choisi de recevoir un montant forfaitaire. Bien que ces ententes de rémunération aient été acquises le 1<sup>er</sup> juin 2001, le montant forfaitaire de 587 500 \$ de M. Pond a été versé en 2002. Quant à M. Neal, 33 000 \$ du montant forfaitaire de 330 000 \$ auquel il avait droit a été versé en 2001 et le solde de 297 000 \$ a été versé en 2002. M. Wetmore a choisi l'option de bonification du régime de retraite.

Régime de rémunération au rendement à long terme

Octrois d'options au cours du dernier exercice terminé

Nom	Titres sous options octroyées (nbre)	% des options totales octroyées aux employés au cours de l'exercice	Prix de levée ou de base (\$/titre)	Cours des titres sous-jacents aux options à la date de l'octroi (\$/titre)	Date d'expiration de l'octroi
S. G. Wetmore	72 164	14,7%	35,40	35,40	9 février 2011
G. L. Pond	38 794	7,9%	35,40	35,40	9 février 2011
C. Latham	38 794	7,9%	35,40	35,40	9 février 2011
R. E. Neal	11 975	2,4%	35,40	35,40	9 février 2011
J. Forbes	38 761	7,9%	35,40	35,40	9 février 2011
R. Wark	0	0,0%			

Nombre global d'options levées au cours du dernier exercice terminé et valeur des options en fin d'exercice

Nom	Titres acquis à la levée (nbre)	Valeur réalisée globale (\$)	Options non levées Pouvant être levées / Ne pouvant être levées (nbre)	Valeur des options non levées en jeu en fin d'exercice Pouvant être levées / Ne pouvant être levées (\$)
S. G. Wetmore	0	0	69 832 / 162 862	106 979 / 0
G. L. Pond	0	0	100 464 / 95 960	1 089 370 / 0
C. Latham	89 700	1 239 117	284 941 / 0	2 193 369 / 0
R. E. Neal	0	0	22 047 / 32 234	123 512 / 0
J. Forbes	0	0	0 / 38 761	0 / 0
R. Wark	0	0	2 028 / 4 057	0 / 0

D'après le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2001, qui était de 29,98 \$ par action ordinaire.

### Régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent aux régimes de retraite à prestations déterminées non contributifs des sociétés qui se sont regroupées pour former Aliant. Le tableau suivant présente les prestations de retraite

annuelles estimatives payables à un dirigeant désigné au moment du passage à la retraite selon les niveaux de rémunération et les années de service décomptées précisés :

Tableau du régime de retraite (en dollars)

Remuneration	Années de service décomptées			
	10	20	30	40
200 000	38 085	76 170	114 255	150 000
300 000	58 085	116 170	174 255	225 000
400 000	78 085	156 170	234 255	300 000
500 000	98 085	196 170	294 255	375 000
600 000	118 085	236 170	354 255	450 000
700 000	138 085	276 170	414 255	525 000
800 000	158 085	316 170	474 255	600 000
900 000	178 085	356 170	534 255	675 000

### Stephen Wetmore

À la retraite, M. Wetmore aura droit à une rente annuelle, payable mensuellement, correspondant à 4 % des gains moyens de fin de carrière par année de service, à compter de février 1998, cette rente n'étant payable au plus tôt qu'à l'âge de 55 ans. La rente maximale payable sera de 70 %. Les prestations de pension seront acquises à tous les trois ans, la rente étant entièrement acquise à l'âge de 60 ans. Les gains ouvrant droit à pension correspondront au total du salaire de base et de la rémunération au rendement à court terme. Les gains moyens de fin de carrière seront calculés en fonction des gains des 12 mois au cours desquels ils ont été les plus élevés si le calcul a lieu en 2001, des 24 mois au cours desquels ils ont été les plus élevés si le calcul a lieu en 2002 et des 36 mois où ils ont été les plus élevés après 2002. Le régime de retraite prévoit qu'au décès du dirigeant, son conjoint survivant recevra une rente égale à deux tiers de la rente à laquelle il aurait eu droit. M. Wetmore a également droit à une bonification du régime de retraite. Voir « Contrats de travail et ententes en cas de changement de contrôle ».

### Colin Latham

M. Latham a pris sa retraite le 15 juillet 2001. Jusqu'à sa retraite, M. Latham a participé au régime de retraite de même qu'au régime de retraite complémentaire des dirigeants de Maritime Tel et Tel Limited. Collectivement, les régimes prévoient une rente annuelle de 2 % pour

chaque année de service décomptée multipliée par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés (jusqu'à concurrence de 75 % de ces gains). Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire, les primes et les autres avantages que reçoit le dirigeant désigné. Lorsque le dirigeant atteint l'âge de 65 ans, les prestations de retraite sont réduites afin de tenir compte des paiements versés aux termes du Régime de pensions du Canada. Au moment de sa retraite, M. Latham comptait 33,0 années de service décomptées.

Les prestations de pension décrites ci-dessus incluent les prestations devant être versées par suite de la participation du dirigeant à la partie du régime de retraite de Maritime Tel qui prévoit des cotisations déterminées, régime auquel le dirigeant est tenu de cotiser 2 % des gains ouvrant droit à pension.

Les régimes prévoient une prestation au conjoint survivant correspondant à 66,67 % de la prestation de pension du dirigeant désigné. Au moment de la retraite, le dirigeant a reçu 12 mois de congé de retraite.

### Gerald Pond et Robert Neal

M. Pond et Neal participent au régime de retraite de NBTel Inc., tel que complété par une entente contractuelle. La rente annuelle est de 2 % pour chaque année de service décomptée en qualité de dirigeant multipliée par

la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés. Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire et la rémunération au rendement à court terme. La rente annuelle est de 1,4 % pour chaque année de service décomptée avant de devenir un dirigeant multipliée par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés. Lorsque le dirigeant atteint l'âge de 65 ans, les prestations de retraite sont réduites afin de tenir compte des paiements versés aux termes du Régime de pensions du Canada. Au 31 décembre 2001, M. Pond comptait 35,7 années de service décomptées, y compris 12,9 années en tant que dirigeant et M. Neal comptait 22,1 années de service décomptées, y compris 3,2 années en tant que dirigeant.

Le régime prévoit une prestation au conjoint survivant correspondant à 60 % de la prestation de retraite du dirigeant désigné. Au moment de la retraite, MM. Pond et Neal recevront 12 mois de congé de retraite.

#### **Jay Forbes et Rod Wark**

M. Forbes a commencé à participer au régime de retraite des dirigeants, qui a été récemment approuvé, dès son embauche le 19 février 2001. M. Wark a commencé à participer au même régime le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée non contributif. La société cotisera à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif 10 % des gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence des limites fiscales personnelles et à un compte théorique, tout montant en excédent de ces limites fiscales personnelles. Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire et la rémunération au rendement à court terme.

#### **Engagement à respecter des normes élevées en matière de régie d'entreprise**

La Bourse de Toronto a adopté des règles aux termes desquelles les sociétés constituées au Canada et inscrites à la cote de la Bourse de Toronto doivent divulguer leurs pratiques en matière de régie d'entreprise dans leurs documents relatifs à l'assemblée annuelle. La Bourse de Toronto a établi 14 lignes directrices (les « lignes directrices de la Bourse de Toronto ») à l'égard de questions comme la composition et l'indépendance du conseil d'administration, ses fonctions, l'efficacité et la contribution des administrateurs, la création de divers comités et la délégation de pouvoirs à ceux-ci, et d'autres questions se rapportant à une saine régie d'entreprise.

Le conseil d'administration et la direction d'Aliant ont pris l'engagement de respecter des normes élevées en matière de régie d'entreprise à la lumière du rapport du comité mixte sur la gouvernance d'entreprise de la Bourse de Toronto. Le conseil d'administration est d'avis qu'il respecte en substance les lignes directrices de la Bourse de Toronto énoncées dans le rapport. Le texte qui suit résume les pratiques de régie d'entreprise de la société.

#### **Composition du conseil**

Le conseil d'administration se compose actuellement de 15 administrateurs. À l'assemblée annuelle et extraordinaire d'avril 2002, les actionnaires seront appelés à élire 12 administrateurs. Les lignes directrices de la Bourse de Toronto recommandent que le conseil d'administration devrait être composé en majorité d'administrateurs « non reliés ». Au sens des lignes directrices de la Bourse de Toronto, on entend par administrateur non relié, une personne qui est indépendante de la direction et qui n'a aucun intérêt ni aucune relation, y compris une relation d'affaires, à l'exclusion d'intérêts ou de relations découlant simplement de son actionariat, qui soit susceptible de nuire d'une façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la société, ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet. Les administrateurs ont analysé cette définition et la relation de chaque administrateur avec la société, et ont conclu que douze des 15 administrateurs actuels sont considérés comme des administrateurs non reliés au sens de la définition. M. Wetmore a été nommé président et chef de la direction de la société le 22 avril 1999 et, en cette qualité, est un administrateur relié. MM. Randall J. Reynolds et John W. Sheridan sont les candidats de BCE au conseil d'administration. M. Charles W. White agit en qualité de président du conseil non membre de la direction. En tant que président du conseil, il est membre de la direction de la société. Il ne participe toutefois pas à la gestion courante et n'est par conséquent pas en situation de conflit d'intérêts.

La Bourse de Toronto définit également « actionnaire important » comme un actionnaire pouvant exercer la majorité des droits de vote en vue de l'élection du conseil d'administration. Également aux termes des lignes directrices de la Bourse de Toronto, le conseil devrait comprendre un certain nombre d'administrateurs qui n'ont pas d'intérêt dans la société ou un actionnaire important, ni de relation avec la société ou un actionnaire important, de manière à protéger équitablement le placement des autres actionnaires dans la société. BCE a le contrôle effectif de 53 % des actions ordinaires en circulation de la société, et exerce un contrôle sur la majorité des voix pouvant être exprimées pour l'élection des administrateurs. Toutefois, le placement des actionnaires minoritaires est équitablement représenté par les administrateurs non reliés qui représentent un large éventail de secteurs d'activités et une diversité géographique raisonnable par rapport aux actionnaires.

#### **Mandat du conseil**

Le conseil d'administration supervise la gestion de l'entreprise et des affaires de la société. Le conseil d'administration est notamment responsable :

- de l'adoption et de l'application d'un processus de planification stratégique pour la société;
- de la mise en place de systèmes appropriés permettant l'identification des principaux risques associés à l'entreprise et la gestion de ces risques;

- de la planification de la relève, y compris la désignation, la formation et la supervision des hauts dirigeants;
- de la politique de communication de la société; et
- de l'intégrité des systèmes d'information de gestion de la société.

En 2001, le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises. La fréquence des réunions de même que la nature des points qui y sont discutés varient suivant l'état des affaires de la société et les occasions qui se présentent.

Le conseil d'administration a établi un comité de régie d'entreprise, un comité de vérification, un comité des ressources humaines et de la rémunération, un comité d'investissement, un comité d'investissement du régime de retraite à prestations déterminées et un comité d'investissement du régime de retraite à cotisations déterminées. Ces comités, leur mandat et leurs activités sont plus amplement décrits ci-après. En sa qualité de président du conseil d'administration, Charles White est membre d'office de chacun de ces comités.

#### **Comité de régie d'entreprise**

Le comité est chargé d'élaborer et de mettre à jour à chaque année un plan à long terme pour la composition du conseil à la lumière des points forts, des compétences et de l'expérience actuels de chaque administrateur, et de l'orientation stratégique de la société. Il examine l'efficacité du conseil d'administration, sa taille et sa composition, ses comités et le rendement des administrateurs. Le comité est aussi chargé de trouver et de recommander des candidats potentiels aux postes d'administrateurs, de passer en revue à chaque année la rémunération et les avantages versés à chaque administrateur et d'approuver le programme de préparation et de formation approprié à l'intention des nouveaux administrateurs.

Le comité de régie d'entreprise se compose de cinq administrateurs externes, lesquels sont tous non reliés. Le comité s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2001.

#### **Comité de vérification**

Le comité de vérification examine les états financiers annuels et intermédiaires de la société et d'autres documents exigés par les diverses autorités de réglementation, et les recommande au conseil d'administration aux fins d'approbation. Le comité examine aussi la portée et la nature des programmes de vérification interne et externe de la société, ainsi que la nature des contrôles internes des principaux systèmes de comptabilité et d'information financière. Le comité de vérification passe en revue le mandat des vérificateurs externes et en recommande la nomination.

Le comité de vérification, qui s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2001, se compose de quatre administrateurs externes, lesquels sont tous non reliés.

#### **Comité des ressources humaines et de la rémunération**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de passer en revue à chaque année le rendement du chef de la direction et, avec le concours de ce dernier, le rendement des autres membres de la haute direction. Le comité examine et recommande au conseil la rémunération annuelle, les objectifs des régimes de rémunération au rendement à court terme et à long terme et la planification de la relève des membres de la haute direction. Le comité est aussi chargé d'examiner régulièrement la structure organisationnelle et les ressources de gestion pour s'assurer qu'elles conviennent à la gestion de l'entreprise.

Le comité se compose de cinq administrateurs externes, dont quatre sont des administrateurs non reliés. Le comité s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2001.

#### **Comité d'investissement**

Le comité d'investissement passe en revue et analyse les occasions d'investissement supérieures à 5 millions de dollars en vue de leur recommandation au conseil d'administration. Le comité a le pouvoir d'examiner, d'analyser et d'approuver, à son gré, toutes les propositions d'investissements inférieures à 5 millions de dollars dans des sociétés œuvrant dans les principaux secteurs d'activité d'Aliant. Le comité passe aussi en revue les investissements existants afin de s'assurer de l'instauration et de l'efficacité de plans et de stratégies d'affaires appropriés.

Le comité se compose de six administrateurs externes, dont cinq sont des administrateurs non reliés. Le comité s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice 2001.

#### **Comités d'investissement du fonds de retraite**

Aliant a un comité d'investissement du régime de retraite à prestations déterminées (le « comité PD ») et un comité d'investissement du régime de retraite à cotisations déterminées (le « comité CD »). Le comité PD établit et surveille les politiques et objectifs des régimes de retraite à prestations déterminées. Il administre le placement de fonds conformément aux conventions de fiducie des régimes de retraite à prestations déterminées du groupe de sociétés d'Aliant. Le comité CD aide Aliant à s'acquitter de ses responsabilités relatives aux dispositions des régimes de retraite à cotisations déterminées du groupe de sociétés d'Aliant. Le comité PD évalue et choisit les gestionnaires de placements et surveille leur rendement. Le comité CD est aussi responsable de ces fonctions et, en outre, de l'évaluation des choix de placement offerts aux employés, et participe à l'établissement de programmes éducatifs de la société pour les participants au régime.

Le comité PD se compose de trois administrateurs externes non reliés. Ce comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2001. Le comité CD se compose de trois administrateurs externes non reliés, de deux représentants de la direction et de trois représentants des employés.

qui sont des participants aux régimes de retraite à cotisations déterminées. Le comité CD s'est réuni à trois reprises en 2001.

#### **Autres questions de régie d'entreprise**

Le comité de régie d'entreprise et le conseil d'administration sont d'avis qu'ils continueront de s'acquitter de leurs fonctions indépendamment de la direction. Comme le recommande la Bourse de Toronto, le conseil d'administration a nommé une autre personne que le chef de la direction au poste de président du conseil. Les administrateurs ont accès aux membres de la haute direction et peuvent se rencontrer, au besoin, sans la présence de membres de la direction ou d'administrateurs internes, aux fins de discuter de questions pertinentes. De plus, un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la société, avec l'autorisation du comité de régie d'entreprise.

Les administrateurs considèrent que la formation et l'encadrement des nouveaux administrateurs sont des éléments essentiels d'une bonne régie d'entreprise.

La société a mis sur pied un service de relations avec les actionnaires, dont l'administration relève de Compagnie Trust CIBC Mellon, chargé de recevoir les demandes des actionnaires ou des épargnants et d'y répondre. Le conseil d'administration et les membres de la haute direction invitent les actionnaires à soumettre leurs questions ou demandes, qui sont examinées rapidement.

#### **Rémunération des administrateurs**

Les administrateurs qui ne sont pas à l'emploi d'Aliant reçoivent des honoraires annuels et des jetons de présence. Les honoraires annuels s'élevaient à 25 000 \$ pour chaque administrateur, dont un minimum de 13 000 \$ est reporté en vertu du régime d'unités d'actions d'Aliant pour les administrateurs qui ne sont pas des employés (le « régime »). Les jetons de présence pour les réunions du conseil et des comités s'élevaient à 1 500 \$. Le président de tout comité reçoit des honoraires supplémentaires de 3 000 \$. Le président du conseil reçoit des honoraires annuels de 150 000 \$, dont un minimum de 51 000 \$ est reporté aux termes du régime et converti en des unités d'actions.

Le régime a pour but de permettre à la société d'être plus à même d'attirer et de conserver des personnes de qualité en tant que membres du conseil et d'harmoniser davantage les intérêts des membres du conseil qui ne sont pas des employés et des actionnaires de la société. Les administrateurs externes et le président du conseil peuvent choisir de reporter, aux termes du régime, toute partie de leurs honoraires en excédent des montants reportés minimums de 13 000 \$ et de 51 000 \$ applicables aux administrateurs et au président du conseil, respectivement. Les honoraires ainsi reportés sont convertis en des unités d'actions au cours du

marché le dernier jour de chaque trimestre. Des dividendes sur les unités d'actions sont portés au crédit du compte de chaque administrateur sous forme d'unités d'actions supplémentaires. Lorsqu'ils cessent d'être membres du conseil, les administrateurs reçoivent la valeur en espèces du nombre d'unités d'actions alors inscrites dans le compte de l'administrateur.

#### **Assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants**

Les administrateurs et dirigeants d'Aliant et de ses filiales ont joui d'une assurance responsabilité collective de 280 millions de dollars (US) souscrite par l'intermédiaire du programme d'assurance collective de BCE destiné à la protection de tous les administrateurs et dirigeants de BCE et de ses filiales contre toute responsabilité engagée par ceux-ci en leur qualité d'administrateurs et dirigeants.

En 2001, les primes que le groupe d'Aliant a versées au titre de la couverture participative à l'égard des administrateurs et des dirigeants se sont élevées à 40 300 \$ (US). Lorsque la société n'est pas autorisée en vertu de la loi à rembourser l'assuré, il n'y a pas de franchise. Lorsque la société est autorisée à rembourser l'assuré, la franchise s'élève à 1 million de dollars (US) pour la société.

#### **Initiés intéressés dans des opérations importantes**

Sauf tel qu'il est dévoilé dans les états financiers consolidés vérifiés et l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société pour l'exercice 2001 ci-joints, et la notice annuelle de la société datée du 12 février 2002, pour autant que sache la société, aucun des administrateurs, dirigeants, candidats à l'élection aux postes d'administrateurs ou autres initiés de la société, ni aucune des personnes avec lesquelles ils ont des liens ou qui leur sont autrement reliés ne sont intéressés dans des opérations importantes réalisées depuis le début du dernier exercice terminé de la société et qui a eu des répercussions importantes ou qui est susceptible d'avoir des répercussions importantes sur la société.

Le soussigné, vice-président, chef du contentieux et secrétaire d'Aliant, atteste par les présentes que le contenu de la présente circulaire d'information de même que son envoi à chaque actionnaire ayant droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée, à chaque administrateur, aux vérificateurs de la société et aux organismes gouvernementaux concernés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société.



Barrie H. Black,  
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire

Le 4 mars 2002

Assemblée annuelle et extraordinaire d'Aliant  
Hôtel Fairmont Newfoundland  
St. John's, Terre-Neuve et Labrador  
9h 00 (heure locale)  
Le vendredi 19 avril 2002

L'assemblée annuelle et extraordinaire sera diffusée  
sur le Web à l'adresse suivante : [www.aliant.ca](http://www.aliant.ca).

Aliant Inc.  
1.877.248.3113  
[relations.actionnaires@aliant.ca](mailto:relations.actionnaires@aliant.ca)  
[www.aliant.ca](http://www.aliant.ca)

